

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE TRENTE MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS  
M. Brice VOULAND à M. Christophe CURIE

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Jean-Luc FORTIN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	15

## DATE DE LA CONVOCATION

24/03/2023

## DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

24/03/2023

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-015 : BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune et la nécessité d'arrêter l'affectation des subventions et participations allouées au dit Budget, Monsieur le Maire propose d'accorder aux organismes et personnes morales de droit privé, ainsi qu'au CCAS les participations suivantes dont le montant est inscrit au budget primitif 2023, comme suit :

Article 657362 : Subvention au CCAS	Montant
CCAS	16 000 €
Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
A ma récréation	200 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Association des parents d'élèves	450 €
ASCM Association Sportive et Culturelle Meynoise	450 €
Association sportive scolaire de Meynes (école élémentaire)	4 100 €
Club Rencontres et Amitiés d'Automne	1 000 €
Empreintes d'argile et de feu	300 €
Foulée meynoise	580 €
Karaté Only-Body	200 €
La Fourchette (pétanque)	1 250 €
La Ritournelle	360 €
Les Chats Libres de Meynes	1 000 €
Meynes forme et bien être	200 €

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
Meynes patrimoine	300 €
Meynes patrimoine (CORSO)	5 000 €
Meynes traditions	1 300 €
OCCE Maternelle	2 100 €
Parler Plus	460 €
Photos Club	200 €
Resto du cœur AD30 (local)	600 €
Syndicat des Chasseurs Meynois	800 €
Souvenir Français	100 €
Tennis Club	1 000 €
Tous en rythme	450 €
Union nationale des combattants	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 600 €</b>

Article 657351 : GFP de rattachement	Montant
Communauté de Communes du Pont du Gard (ADS)	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>

Article 65738 : Autres établissements publics	Montant
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre	16 488 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 488 €</b>

Article 65741 : Fonctionnement aux ménages	Montant
Rénovation de façade	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

Le Conseil Municipal, sans que Messieurs Clément MONNIER, Bastien VALENTE et Brice VOULAND ne prennent part au vote, **PAR ONZE VOIX POUR ET QUATRE ABSENTIONS (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET),**

**FIXE** le montant de la subvention au CCAS à la somme de **16 000 €**

**ARRETE** la répartition des subventions 2023 aux personnes morales de droit privé comme détaillée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de **22 600 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les participations aux organismes de regroupement pour un total de **34 488 €**

**FIXE** le montant de l'enveloppe pour les subventions aux ménages à la somme de **3 000 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

